

RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE DU PARLEMENT EUROPÉEN**À L'INTENTION DU COMMISSAIRE DÉSIGNÉ****Nicolas SCHMIT****Commissaire désigné chargé de l'emploi****1. Compétence générale, engagement européen et indépendance personnelle**

Quels sont les aspects de vos qualifications et de votre expérience personnelle qui sont particulièrement utiles pour accéder à la fonction de commissaire et promouvoir l'intérêt général européen, en particulier dans le domaine dont vous auriez la charge? Quelles sont vos motivations? Quelle sera votre contribution à la mise en œuvre du programme stratégique de la Commission? Comment entendez-vous mettre en œuvre l'intégration de la dimension de genre et tenir compte de la dimension hommes-femmes dans tous les domaines d'action de votre portefeuille? Quelles garanties d'indépendance êtes-vous en mesure de donner au Parlement et comment feriez-vous en sorte que vos éventuelles activités passées, actuelles ou futures ne puissent jeter le doute sur l'exercice de vos fonctions au sein de la Commission?

Tout au long de mon parcours professionnel, je me suis investi dans les affaires européennes, que ce soit en tant que fonctionnaire ou en qualité de ministre du gouvernement du Luxembourg. En tant que citoyen luxembourgeois, je me suis engagé depuis mon plus jeune âge en faveur de l'intégration européenne, sachant que seule une Europe forte est à la hauteur des défis majeurs auxquels nous sommes confrontés en tant qu'Européens. Je crois fermement aux valeurs et aux principes fondamentaux sur lesquels l'Europe est fondée et je redoublerai d'efforts au cours des années à venir pour défendre la démocratie et promouvoir la justice sociale, en veillant à l'égalité des droits, ainsi qu'à la cohésion et à la prospérité partagée, qui constituent des objectifs fondamentaux de l'Union depuis que celle-ci existe.

Comme indiqué dans le nouveau programme stratégique de l'UE pour la période 2019-2024, adopté en juin par le Conseil européen, ainsi que dans les orientations politiques présentées en juillet par la nouvelle présidente élue, l'Europe ne doit pas seulement conduire la transition vers une planète saine et un nouveau monde numérique; elle doit également être plus inclusive, en rassemblant les citoyens, en favorisant l'intégration et en modernisant notre économie sociale de marché unique afin d'être en phase avec les ambitions qui sont aujourd'hui les nôtres. Je travaillerai avec le Parlement européen en vue de relever les défis auxquels notre Union et nos institutions sont confrontées.

Pour parvenir à une économie juste et inclusive, je crois fermement que nous devons mettre l'humain au premier plan, lutter contre les inégalités croissantes, embrasser la diversité et défendre la coopération internationale dans l'esprit du multilatéralisme et en partenariat étroit avec les Nations unies, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Après la crise économique et financière qui s'est également muée en crise sociale, il nous faut aller vers une société plus inclusive et plus centrée sur l'humain, qui reste fondée sur des valeurs et sur la confiance mutuelle. L'Europe

doit placer la dimension sociale au cœur de ses politiques et favoriser une convergence économique et sociale ascendante.

C'est dans cet esprit que j'ai l'intention de promouvoir l'intérêt général européen et de participer aux travaux de la Commission présidée par Ursula Von der Leyen. Je ferai appel à toutes mes connaissances et toute mon expérience pour aider la présidente élue et mes futurs collègues à défendre les priorités de l'Union européenne et à travailler le plus étroitement possible avec le Parlement européen et le Conseil, ainsi qu'avec toutes les parties concernées, y compris la société civile, en particulier les partenaires sociaux, de manière à atteindre les objectifs présentés par la présidente élue dans ses orientations politiques.

Ayant été ministre du travail, de l'emploi et des affaires sociales entre 2009 et 2018, je crois avoir les connaissances et l'expérience requises pour être le prochain commissaire chargé de l'emploi et des affaires sociales. J'ai présidé le Conseil «Emploi, politique sociale, santé et consommateurs» au cours de la présidence luxembourgeoise de 2015. J'ai également eu l'occasion à deux reprises, en 2005 et en 2015, de représenter la présidence du Conseil dans les négociations avec le Parlement européen.

Si ma désignation en qualité de commissaire est confirmée, j'ai l'intention de renforcer la dimension sociale de l'Europe en respectant l'ensemble des valeurs et des principes inscrits dans les traités de l'UE, en particulier ceux qui sont énoncés aux articles 2 et 3 du traité sur l'Union européenne, tout en poursuivant les objectifs généraux énoncés aux articles 8, 9, 10 et 11 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Le renforcement de l'Europe sociale nécessite l'adoption d'une approche globale. Nous devons accélérer la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, en favorisant des synergies efficaces entre les acteurs, les politiques, les instruments et les financements concernés. Mon travail sera guidé par les principes de collégialité, d'équité, de transparence et d'inclusivité.

La poursuite des efforts déployés pour parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes est une condition préalable à la réalisation du développement durable et à la mise en place de sociétés justes, modernes et inclusives, tant au sein de l'UE que dans le reste du monde. J'intégrerai la dimension de genre dans l'ensemble des domaines d'action et des législations relevant de mon portefeuille. Je travaillerai en collaboration étroite avec mes collègues chargés de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans le cadre de la nouvelle stratégie européenne exposée dans ce domaine dans les orientations politiques présentées par la présidente élue, en particulier sur les aspects de l'égalité entre les femmes et les hommes liés à l'emploi, et en coopération totale avec la task-force pour l'égalité qui va être mise en place.

Je m'engage à respecter sans faillir, dès ma nomination, les devoirs d'indépendance, de transparence, d'impartialité et de disponibilité prévus à l'article 17, paragraphe 3, du traité sur l'Union européenne et à l'article 245 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Si ma désignation en qualité de commissaire est confirmée, je respecterai pleinement la lettre et l'esprit du traité, en particulier l'obligation d'agir dans l'intérêt européen et de n'accepter aucune instruction. J'honorerai également le code de conduite des membres de la Commission européenne et ses dispositions sur les conflits d'intérêts. Ma déclaration d'intérêts est complète et accessible au public et je la mettrai rapidement à jour si une modification devait s'imposer.

2. Gestion du portefeuille et coopération avec le Parlement européen

Comment évalueriez-vous votre rôle en tant que membre du collège des commissaires? À quel égard vous considéreriez-vous responsable et comptable devant le Parlement de vos actions et de celles de vos services? Quels engagements spécifiques êtes-vous prêt à prendre en termes de transparence renforcée, de coopération accrue et de prise en compte effective des positions et demandes d'initiative législative du Parlement? Concernant les initiatives envisagées ou les procédures en cours, êtes-vous prêt à informer le Parlement et à lui fournir des documents sur un pied d'égalité avec le Conseil?

En tant que futur membre du collège, je respecterai pleinement le principe de collégialité et je prendrai pleinement la responsabilité politique des activités relevant de mon domaine de compétence, conformément à ce qui figure dans la lettre de mission qui m'a été transmise le 10 septembre. Étant fermement convaincu que le collège forme une équipe, j'associerai étroitement l'ensemble de mes collègues à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des initiatives politiques relevant de ma responsabilité.

Rôle et coopération avec le Parlement européen et ses commissions

En tant que membre actuel du Parlement européen, l'importance cruciale de cette institution ne fait aucun doute à mes yeux. La coopération avec le Parlement européen est pour moi d'une importance capitale. J'ai l'intention de travailler avec le Parlement et les commissions concernées à tous les stades du processus décisionnel et du dialogue politique.

Une coopération interinstitutionnelle efficace est essentielle au fonctionnement et à la mise en œuvre du système institutionnel de l'UE, dans la mesure où une telle coopération est garante de l'efficacité et de la légitimité du système décisionnel de l'UE. La coopération interinstitutionnelle repose sur des principes clés tels que l'ouverture, la confiance mutuelle, l'efficacité et l'échange régulier d'informations. Les orientations politiques et les lettres de mission présentées par la présidente élue, Ursula von der Leyen, rendent parfaitement compte de ces principes et soulignent l'intention de renforcer les relations privilégiées entre le Parlement européen et la Commission. Si ma désignation en qualité de commissaire est confirmée, j'œuvrerai en faveur de cet objectif et, ce faisant, je respecterai pleinement les dispositions de l'accord-cadre de 2010 sur les relations entre le Parlement européen et la Commission et celles de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» de 2016. J'ai d'ailleurs contribué à la négociation de cet accord en ma qualité de représentant du Conseil. Je gérerai ma coopération régulière avec le Parlement de manière ouverte, transparente et constructive, en vue de mettre en place un partenariat privilégié.

Conformément aux orientations politiques présentées par la présidente élue, je me rendrai disponible afin de participer à l'ensemble des débats parlementaires, des réunions de commission et des discussions en trilogue qui seront en rapport avec mon domaine de compétence. Je ferai en sorte que les commissions concernées du Parlement européen soient associées à toute évolution notable dans un domaine relevant de ma responsabilité. En même temps, je suis pleinement conscient de l'importance de l'égalité de traitement entre le Parlement et le Conseil. À cet égard, il est de la plus haute importance, comme l'indiquent les orientations politiques, d'aller vers la codécision dans toutes les politiques sociales, en respectant dûment le rôle des partenaires sociaux, tel qu'il est défini aux articles 154 et 155 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Je crois fermement que la Commission doit rendre des comptes aux membres directement élus du Parlement européen, et pas seulement dans le cadre de la procédure législative ordinaire.

Je m'engage également à fonder les relations avec mes collègues et avec les services relevant de ma compétence sur les principes de loyauté, de confiance, de transparence, d'échange régulier d'informations et d'assistance mutuelle. En particulier, je veillerai à assurer un flux régulier d'informations avec les présidents des commissions parlementaires concernées, à communiquer directement avec les coordinateurs et les membres des commissions et à rester disponible pour des réunions bilatérales. Je veillerai également à ce que le Parlement européen soit régulièrement informé, notamment en amont de manifestations majeures et lors des étapes importantes de négociations internationales dans les domaines qui seront de mon ressort.

En outre, je ferai en sorte que des réponses soient fournies avec diligence et précision, de manière non bureaucratique, aux questions relevant de ma compétence que les députés du Parlement européen poseront à la Commission. Je me rendrai à la plénière du Parlement européen et/ou aux réunions des commissions à chaque fois que je serai appelé à me prononcer sur une question ou à fournir une réponse particulière.

Transparence

Les orientations politiques présentées par la présidente élue, Ursula von der Leyen, mettent en avant le fait que, pour regagner la confiance des citoyens de l'Union, nos institutions doivent être ouvertes et irréprochables sur les questions de transparence. Je travaillerai en étroite collaboration avec le Conseil et le Parlement en vue d'établir une plus grande transparence dans le processus législatif. Les citoyens ont le droit de savoir qui nous rencontrons, en tant qu'institutions à leur service, avec qui nous discutons et quelles positions nous défendons dans le cadre du processus législatif. Le renforcement de la coopération interinstitutionnelle à travers la promotion de la légitimité et de la responsabilité permettra de renforcer l'efficacité et la bonne gouvernance de l'UE.

Je suis donc pleinement déterminé à mettre en œuvre les dispositions de vaste portée en matière de transparence et de circulation de l'information qui figurent dans l'accord-cadre sur les relations entre le Parlement européen et la Commission et dans l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer». En particulier, je veillerai à ce que ces dispositions soient respectées dans mes dialogues structurés et dans les autres contacts avec les commissions parlementaires.

La Commission poursuivra également ses efforts visant à informer les citoyens de ses activités, notamment dans le cadre des dialogues avec les citoyens. En outre, les mesures proposées relevant de ma responsabilité seront fondées sur des consultations appropriées des parties concernées, des experts, des partenaires sociaux et du public, conformément aux principes du «Mieux légiférer».

Suivi des positions du Parlement et demandes d'initiatives législatives

La présidente élue, Ursula von der Leyen, est favorable à un droit d'initiative pour le Parlement européen. Elle s'engage à ce que, sous sa présidence, la Commission veille à ce que les résolutions parlementaires adoptées à la majorité des membres soient suivies d'un acte législatif, dans le plein respect des principes de proportionnalité, de subsidiarité et du «Mieux légiférer». Je souscris pleinement à cet objectif et, dans le cadre de l'engagement pris par le prochain collègue en faveur d'un partenariat approfondi avec le Parlement européen, je travaillerai la main dans la main avec le Parlement à chaque étape de la conception et de la discussion des résolutions. Je m'engage à œuvrer en étroite collaboration avec les commissions parlementaires concernées et à être actif et présent lors de l'élaboration des

résolutions. Je suis fermement convaincu qu'il sera ainsi possible d'améliorer le dialogue, de renforcer la confiance et d'œuvrer ensemble à la réalisation d'un objectif commun.

La Commission réagira également de manière efficace aux positions du Parlement, y compris en répondant aux résolutions parlementaires ou aux demandes formulées sur la base de l'article 225 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dans un délai de trois mois à compter de leur adoption, conformément à l'accord-cadre. La Commission exercera un contrôle politique sur le processus.

Je m'engage par ailleurs à respecter pleinement le rôle des partenaires sociaux énoncé aux articles 154 et 155 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Fourniture d'informations et de documents

Pour compléter la déclaration qui précède, dans laquelle j'affirme que je ferai en sorte que les commissions parlementaires soient associées à toute évolution notable dans un domaine relevant de ma responsabilité en même temps que le Conseil et sur un pied d'égalité avec celui-ci, j'ajoute que je suis pleinement conscient que la fourniture d'informations et de documents est un aspect essentiel du renforcement du partenariat entre le Parlement européen et la Commission, Je m'engage donc à mettre pleinement en œuvre les dispositions pertinentes de l'accord-cadre entre les deux institutions et de l'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer». Le traité de Lisbonne définit l'égalité entre le Parlement et le Conseil en tant que colégislateurs, et je veillerai à ce que cette égalité soit respectée en ce qui concerne la manière dont les informations seront partagées dans les domaines relevant de ma responsabilité.

Questions de la commission de l'emploi et des affaires sociales

3. La mise en œuvre intégrale du socle européen des droits sociaux est essentielle pour relever les défis auxquels l'Union européenne est confrontée. Quels sont les piliers législatifs sur lesquels vous comptez construire l'Europe sociale et quelles propositions législatives concrètes et quel soutien financier envisagez-vous au niveau de l'Union pour que le progrès social et une transition juste vers une société durable deviennent une réalité pour tous en Europe?

L'Europe fait face à de nombreux défis et développements auxquels il convient d'apporter une réponse ambitieuse. Alors que nos économies et nos sociétés sont en pleine transition verte et numérique et qu'elles sont confrontées à des mutations démographiques, il importe plus que jamais de placer les droits sociaux et l'équité sociale au cœur de la transition vers une Europe durable. Notre réussite, en tant qu'économie sociale de marché et en tant qu'acteur mondial, en dépend. Pour renforcer l'Europe, sur le plan économique et social, je suis fermement convaincu qu'il nous faut investir dans l'humain et faire en sorte que les Européens soient protégés et aptes à relever ces défis, de manière à favoriser leur bien-être.

Dès le départ, j'ai été un fervent défenseur du socle européen des droits sociaux. J'ai participé au sommet social de Göteborg, à l'occasion duquel le socle a été proclamé par le Parlement européen, le Conseil et la Commission, en novembre 2017. Le socle marque un engagement politique fort – tant de la part des chefs d'État et de gouvernement de l'UE que du Parlement européen – en faveur d'une meilleure transposition et d'une meilleure application des droits sociaux.

Sous la direction de la présidente élue, Ursula von der Leyen, et de concert avec le vice-président exécutif désigné, Valdis Dombrovskis, ainsi que mes autres collègues de la Commission, je ferai tout mon possible pour appliquer les droits et principes du socle européen des droits sociaux et pour les rendre efficaces et pertinents pour nos citoyens, sur la base d'un plan d'action à part entière ainsi que de propositions ayant un effet concret sur le terrain.

À mon sens, ce plan d'action devrait couvrir le niveau de l'Union et celui des États membres, dans les limites de leurs compétences respectives et dans le respect plein et entier du principe de subsidiarité, comme cela a également été souligné dans le programme stratégique adopté en juin 2019 par le Conseil européen. Pour faire progresser le plan d'action, il faut un engagement politique conjoint et actif de tous les partenaires, en premier lieu le Parlement européen, avec les États membres, les partenaires sociaux et d'autres parties prenantes de la société civile. Le dialogue social joue un rôle prépondérant dans le renforcement des droits sociaux et dans la pérennisation d'une croissance durable et inclusive. La mise en œuvre du socle contribuera à atteindre le but global, à savoir réaliser les objectifs de développement durable des Nations unies, conformément aux principes directeurs énoncés par la présidente élue dans ses orientations politiques et dans les lettres de mission.

Au niveau de l'Union, il conviendra d'utiliser l'ensemble des instruments de notre boîte à outils: instruments juridiques, mais aussi coordination des politiques et moyens de financement. Dans ses orientations politiques, la présidente élue a inclus un certain nombre d'initiatives qui relèvent du socle et que je ferai progresser, et notamment:

- un instrument juridique relatif à des salaires minimums équitables, respectant comme il se doit les traditions nationales en matière de fixation des salaires, à travers des conventions collectives ou des dispositions juridiques;
- une garantie européenne pour l'enfance;
- le renforcement de la garantie pour la jeunesse;
- l'étude des moyens permettant d'améliorer les conditions de travail des travailleurs de plateformes;
- la mise à jour de la stratégie en matière de compétences;
- la mise en œuvre intégrale de la directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée;
- le renforcement de la lutte contre la pauvreté.

D'autres propositions apporteront également une contribution significative au plan d'action, et je travaillerai activement en ce sens avec mes collègues du collège:

- une proposition de régime européen de réassurance des prestations de chômage;
- une nouvelle stratégie européenne en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, comportant notamment des mesures visant à introduire des éléments contraignants en matière de transparence des rémunérations.

Au même titre que d'autres actions mentionnées dans les orientations politiques, ces mesures constituent un point de départ ambitieux, qui permettra d'ouvrir le débat avec les États membres, le Parlement européen, les partenaires sociaux et les organisations de la société civile, le but étant de faire en sorte que les 20 principes du socle deviennent réalité.

L'UE compte encore plus de 100 millions de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale. Cela est inacceptable. Nous devons nous engager davantage dans la lutte contre la

pauvreté et l'exclusion sociale. Je suis déterminé à mettre pleinement en œuvre les outils dont je dispose pour garantir le dynamisme du marché de l'emploi, l'égalité des chances et l'équité des conditions de travail, ainsi que l'essor du secteur de l'économie sociale. En ce qui concerne l'inclusion sociale, il reste beaucoup à faire pour garantir des niveaux adéquats d'aide aux revenus, établir des marchés du travail favorisant l'insertion et assurer l'accès à des services de qualité. Dans ce domaine, je compte sur le Parlement européen pour explorer avec moi le meilleur moyen de venir en aide à ceux qui en ont le plus besoin, dans le respect plein et entier du principe de subsidiarité.

Je suis par ailleurs convaincu que nous pouvons et que nous devons en faire davantage en ce qui concerne les compétences. L'éducation et la formation jouent un rôle capital pour garantir l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, mais aussi pour favoriser la croissance et la prospérité grâce à la transition verte et numérique en cours. C'est pourquoi je présenterai une stratégie actualisée en matière de compétences afin de recenser et de combler les pénuries existant dans ce domaine, de lutter contre l'inadéquation des compétences et de soutenir le perfectionnement et la reconversion professionnels, de manière à relever les défis liés à l'avenir du travail et à la numérisation de nos économies. En particulier, j'examinerai l'idée de comptes de formation individuels pour les personnes en âge de travailler. De tels comptes sont parfaitement conformes aux principes 1 et 4 du socle. Ils donneront plus de moyens d'action aux personnes, leur permettant de s'approprier leur cursus professionnel et leur parcours d'apprentissage.

Il convient que le plan d'action encourage également les États membres à agir. Le Semestre européen devrait rester le principal outil permettant d'intégrer la promotion d'un niveau élevé d'emploi, de protection sociale, d'inclusion et de droits sociaux dans nos politiques économiques, compte tenu du fait que le progrès économique et le progrès social sont étroitement liés et d'égale importance. Il conviendra de réorienter le Semestre européen afin d'intégrer les objectifs de développement durable, de manière à montrer que la durabilité environnementale et la durabilité sociale doivent aller de pair dans le développement économique. Le Semestre doit continuer à aiguiller les États membres vers une mise en œuvre plus efficace des droits sociaux au moyen de recommandations fondées sur des faits et des analyses solides, y compris le suivi des performances sociales par l'intermédiaire du tableau de bord social. En mettant davantage l'accent sur les résultats sur le plan social et en matière d'emploi, on contribuera également à accroître la résilience et à approfondir l'Union économique et monétaire.

Pour concrétiser les principes du socle européen des droits sociaux, il convient d'investir davantage dans les ressources humaines. En ce qui concerne la nouvelle génération de fonds de l'UE post-2020, je m'attacherai à ce que les aides du Fonds social européen + (FSE+) et d'autres fonds soient consacrées aux priorités définies dans le cadre d'un Semestre européen bien en phase avec les principes du socle européen des droits sociaux. Principal instrument de l'UE pour l'investissement dans les ressources humaines, le FSE+ aidera les États membres à relever des défis tels que la pauvreté des enfants et le chômage des jeunes, en particulier lorsque le Semestre européen et le tableau de bord social nous indiquent que les pays concernés sont peu performants. Je compte en outre sur l'engagement du Parlement européen pour garantir cette cohérence entre nos priorités politiques et les fonds de l'UE au cours du processus législatif à venir.

Par ailleurs, nous devons veiller à ce que les prochaines générations puissent vivre sur une planète propre. Nous devons établir les conditions permettant une transition juste pour tous.

De nombreux travailleurs et leurs familles craignent que la transition ne se fasse à leurs frais ou au détriment de leurs enfants. Le futur Fonds pour une transition juste, prévu dans les orientations politiques de la présidente élue, apportera le soutien nécessaire aux territoires les plus touchés et donnera aux citoyens les moyens de tirer parti du passage à des modèles économiques neutres au niveau climatique.

4. Dans ses orientations politiques pour 2019-2024, Mme Ursula von der Leyen, présidente élue, s'engage notamment à faire en sorte que tout travailleur de l'Union ait un salaire minimum équitable, à créer une garantie européenne pour l'enfance et à transformer la garantie pour la jeunesse en instrument permanent de lutte contre le chômage.

Pouvez-vous indiquer en quoi consistent exactement ces initiatives et ces engagements, quels instruments concrets et quelles initiatives législatives et non législatives concrètes vous prendrez pour y parvenir ainsi que s'ils sont compatibles et comment ils sont compatibles avec le droit interne des États membres et les systèmes de négociation collective des États membres où les salaires sont uniquement déterminés par négociation collective?

- Salaire minimum équitable

Ces dernières années, des millions d'emplois ont été créés dans l'UE. Toutefois, nous sommes toujours confrontés à des défis liés aux inégalités et au nombre de travailleurs pauvres. La présidente élue l'a dit clairement: tout travailleur de l'UE doit bénéficier d'un salaire minimum équitable. Je ferai tout mon possible pour que le travail soit rémunérateur et qu'il permette de vivre décemment, compte tenu des conditions économiques et sociales nationales.

S'appuyant sur le socle européen des droits sociaux, la proposition voudrait en outre que des salaires minimums adéquats soient fixés de manière transparente et prévisible. Une telle initiative de l'UE sur les salaires minimums permettrait non seulement de protéger les travailleurs partout en Europe, mais pourrait également conduire à une meilleure coordination des politiques de l'UE, de sorte que les États membres puissent relever plus efficacement les défis communs, en vue de parvenir à une convergence économique et sociale ascendante. L'initiative pourrait comprendre des principes communs aux États membres en matière de fixation du salaire minimum, de même que des indicateurs communs permettant d'évaluer leurs politiques, en vue de soutenir la convergence tout en respectant pleinement les compétences des États membres et celles des partenaires sociaux, ainsi que les traditions nationales en matière de négociation salariale. Par conséquent, il est important de consulter l'ensemble des parties prenantes, en tenant compte du calendrier indiqué dans les orientations politiques présentées par la présidente élue.

Il est en effet possible de fixer des salaires minimums équitables à travers des conventions collectives ou des dispositions légales, selon les traditions de chaque pays. Comme la présidente élue, je suis un fervent partisan du dialogue social entre employeurs et syndicats, qui connaissent le mieux leur secteur et leur région.

- Garantie européenne pour l'enfance

Je partage pleinement l'engagement pris par la présidente élue en ce qui concerne la création d'une garantie européenne pour l'enfance. En vertu du socle européen des droits sociaux, tout enfant est en droit d'être protégé de la pauvreté et les enfants défavorisés ont droit à des mesures spécifiques favorisant l'égalité des chances. Par conséquent, la garantie pour

l'enfance devrait apporter une valeur ajoutée aux actions existant au niveau national et au niveau de l'UE pour faire en sorte que tout enfant qui en aurait besoin ait accès à des services de base, tels que les soins de santé et l'éducation. Je veillerai à ce que nous examinions attentivement les conclusions de l'action préparatoire en cours, comme l'a demandé le Parlement européen, en vue d'identifier les mesures les plus appropriées et les outils nécessaires à leur mise en œuvre.

La Commission peut aider les États membres à améliorer l'accès aux services de base concernés, au moyen d'orientations politiques et d'une assistance financière ciblées, passant notamment par les Fonds structurels et d'investissement européens. Permettez-moi de rappeler que déjà au cours de la période de programmation actuelle, nos fonds ont permis d'aider les enfants dans le besoin. Pour l'avenir, il est essentiel d'exploiter au mieux le potentiel du futur Fonds social européen +, en tenant dûment compte des demandes du Parlement européen à cet égard.

Pour améliorer la situation des enfants, il faut souvent améliorer la situation de leurs familles. Les enfants tirent parti des investissements destinés à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, y compris dans l'accès à l'emploi, la progression de carrière, la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée et la promotion du principe « à travail égal, salaire égal ».

- Garantie pour la jeunesse

Comme la présidente élue, j'ai été un fervent défenseur de la garantie pour la jeunesse dès les premiers jours de son lancement, car elle déclenché d'importantes réformes structurelles. C'est pourquoi j'ai l'intention de renforcer notre engagement collectif à l'égard des jeunes, engagement que le Parlement européen et les responsables politiques européens ont confirmé dans le principe 4 du socle européen des droits sociaux. Il y a six ans, nous avons adopté la garantie pour la jeunesse en réponse à une crise grave. Depuis lors, ce dispositif a aidé chaque année 3,5 millions de jeunes à améliorer leurs perspectives d'avenir.

Aujourd'hui, le chômage des jeunes dans l'UE est tombé au plus bas niveau jamais enregistré. Des différences substantielles existent toutefois entre États membres et à l'intérieur de ceux-ci. Le chômage des jeunes est encore beaucoup trop élevé dans certains pays. Il y constitue donc un problème structurel qui doit faire l'objet d'une attention constante. De même, les exigences en matière de compétences sur le marché du travail évoluent rapidement. Le passage de l'école à l'emploi prend plus longtemps, et de nombreux jeunes commencent leur vie professionnelle avec des contrats temporaires ou atypiques. Souvent, ils n'ont pas de couverture sociale complète au début de leur parcours professionnel. Malheureusement, la garantie pour la jeunesse ne permet pas encore d'atteindre tous les jeunes qui ne travaillent pas et ne suivent ni études ni formation (NEET).

Nous devons faire preuve d'une plus grande ambition face à ces problèmes et veiller à ce que la garantie pour la jeunesse s'adapte à l'évolution des besoins des jeunes. Je crois que nous devrions réfléchir au groupe d'âge que nous cherchons à soutenir et à la façon d'améliorer la qualité des offres de la garantie pour la jeunesse. Nous pourrions également rechercher des solutions pour renforcer les partenariats entre toutes les parties concernées, doter les jeunes des compétences adéquates (numériques et vertes), promouvoir des services plus intégrés destinés aux jeunes et garantir une meilleure orientation professionnelle.

Cette ambition nécessite un soutien financier approprié au niveau national et européen, par l'intermédiaire du futur Fonds social européen +. Il nous faut redoubler d'efforts pour nous assurer qu'aucun jeune ne soit laissé pour compte.

5. Quelles sont les initiatives législatives et non législatives spécifiques que vous entendez proposer dans le domaine dont vous êtes chargé, notamment pour:

- améliorer la santé et la sécurité des travailleurs et faciliter la réinsertion des travailleurs qui ont notamment été exposés à des substances nocives ou ont souffert de stress, de troubles musculo-squelettiques liés au travail et de maladies chroniques, dont le cancer;

J'ai l'intention de faire preuve d'ambition pour assurer un niveau élevé de protection de la sécurité et de la santé au travail et en étudiant les pistes possibles pour l'avenir de la sécurité et de la santé au travail au-delà du cadre stratégique actuel, qui se termine en 2020. Nous devons faire savoir sans ambiguïté que l'Union est prête à garantir des normes élevées sur l'ensemble des lieux de travail, y compris vis-à-vis des partenaires sociaux, des services de l'inspection du travail et des autorités chargées de la sécurité et de la santé au travail. Il sera notamment capital de s'attaquer aux accidents mortels pour envoyer un signal fort. Il nous faudra examiner avec soin les outils permettant de faire face aux principaux risques tels que le cancer, le stress, la santé mentale et les troubles musculo-squelettiques. Je collaborerai avec les partenaires sociaux et l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail afin de développer une véritable culture de la prévention parmi les employeurs et les travailleurs en ce qui concerne le stress lié au travail, les troubles musculo-squelettiques et les maladies chroniques.

Je suis également favorable à la poursuite de nos travaux sur la mise à jour de la directive relative aux agents cancérigènes et la mise à jour de valeurs limites pour les substances qui affectent des millions de travailleurs à travers l'Europe; un tel effort est encore plus pertinent compte tenu des mutations de notre économie.

Enfin, il est essentiel de faciliter le retour au travail après tout type de maladie, non seulement dans l'intérêt des personnes concernées et de leur famille, mais aussi dans celui des entreprises et de la société dans son ensemble. À cette fin, il sera nécessaire d'adopter une approche coordonnée faisant intervenir les services de l'emploi, les services sociaux et les services de santé au niveau national, en coopération étroite avec les partenaires sociaux. Il convient de faire appel au Fonds social européen pour aider à la réinsertion professionnelle des personnes concernées le plus rapidement possible.

- faire en sorte que les États membres disposent d'une flexibilité suffisante pour définir les groupes bénéficiaires de l'accès aux logements sociaux;

Je suis convaincu que le logement joue un rôle crucial dans le renforcement de l'inclusion et de la cohésion sociales. Les investissements dans le logement durable seront au cœur de la transition écologique. Tous ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes devraient bénéficier d'une aide sociale et d'une aide au logement, comme le prévoit la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La charte est très claire: pour lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté, l'Union reconnaît et respecte le droit à une aide sociale et une aide au logement destinées à assurer une existence digne à tous ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes, selon les règles établies par le droit de l'Union et les législations et pratiques nationales. Le principe 19 du socle des droits sociaux dispose également que les

personnes dans le besoin doivent bénéficier d'un accès au logement social ou d'une aide au logement. Je fais miens ces principes fondamentaux. Je suis convaincu que la situation du logement dans les États membres devrait continuer à faire l'objet d'un suivi dans le cadre du Semestre européen et qu'il convient, le cas échéant, d'adapter soigneusement les recommandations par pays aux conditions spécifiques existant dans les différents États membres, en tenant compte de l'évaluation du tableau de bord social.

Je souhaite vivement pouvoir échanger avec le Parlement européen quant à la marche à suivre en ce qui concerne le soutien de l'UE aux États membres, dans les limites des compétences de l'Union et dans le respect du principe de subsidiarité.

- faire en sorte que la stratégie de l'Union en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ira au-delà des actions qui encouragent l'égalité sur le lieu de travail et comportera une stratégie en matière de diversité et d'inclusion digne du 21e siècle, avec des actions destinées à combler l'écart entre les femmes et les hommes en matière de salaire, de carrière et de retraite et à prévenir toute forme de discrimination;

Comme je l'ai déjà indiqué, je m'efforcerai d'intégrer la dimension de genre dans tous les domaines relevant de ma compétence. J'apporterai mon soutien plein et entier à la commissaire désignée chargée de l'égalité, Helena Dalli, et à sa mission consistant à mettre en œuvre une stratégie ambitieuse, globale et tournée vers l'avenir en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Nous avons besoin d'une stratégie mettant l'accent sur les inégalités structurelles et systémiques auxquelles les femmes et les jeunes filles restent confrontées, y compris en matière d'emploi, de rémunération et de pension. Les partenaires sociaux jouent un rôle essentiel dans toutes ces questions et doivent être étroitement associés à tous les cycles de l'action publique. Au-delà de l'égalité entre les femmes et les hommes, il faut évidemment se pencher sur des questions plus vastes en matière d'égalité et de diversité, notamment en matière d'accès au marché du travail et sur le lieu de travail. La présidente élue, Ursula von der Leyen, a déclaré dans ses orientations politiques que nous avons besoin d'égalité pour tous et d'égalité dans tous les sens du terme. Je veillerai à ce que mes services aident la commissaire désignée Dalli et sa task-force dans tous les domaines relevant de mon portefeuille.

En ce qui concerne en particulier le principe 9 du socle européen des droits sociaux, qui porte sur l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, j'appuierai avec force la commissaire désignée Dalli dans la transposition rapide de la directive nouvellement adoptée sur l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée. Des travaux approfondis sont déjà menés en coopération avec les États membres afin de garantir une collecte de données précise sur les congés familiaux.

Le caractère adéquat et abordable ainsi que la qualité des services professionnels de soin, y compris les services de garde d'enfants, peuvent avoir une incidence significative sur le choix des femmes de rester sur le marché du travail ou de s'en retirer. Plus de 10 % des femmes sont inactives en raison de responsabilités familiales. Ce choix a une forte incidence sur les écarts en matière d'emploi, de rémunération et de pension. Mes services se penchent sur cette question, conjointement avec les États membres, tant sur le plan des actions à mener que sur celui du financement avec l'aide du Fonds social européen. Je m'efforcerai de faire progresser ces travaux.

J'ai également l'intention d'accorder une attention particulière aux politiques concernant les soins de longue durée. De nombreuses femmes sont actives dans ce domaine en effectuant un travail informel non rémunéré. Si l'on augmente l'offre de services de soin de longue durée, les femmes qui n'ont actuellement pas la possibilité d'exercer une activité professionnelle en raison de leurs responsabilités familiales pourront revenir sur le marché du travail.

Nous ne devons pas oublier que les femmes sont également surreprésentées dans les emplois précaires: elles constituent la grande majorité des travailleurs à temps partiel et optent souvent pour des horaires variables et des contrats temporaires. Il s'agit là d'un autre facteur qui renforce considérablement les écarts entre les hommes et les femmes. À cet égard, je veillerai à ce que tous les instruments juridiques dont disposent les États membres soient correctement mis en œuvre: la recommandation sur l'accès à la protection sociale, les directives sur le travail à temps partiel et le travail à durée déterminée et la directive relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles.

Enfin, le Semestre européen restera l'un des outils les plus utiles pour surveiller les écarts hommes-femmes en matière d'emploi, de rémunération et de pension. De plus, l'exécution de mesures visant à parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes figurera en bonne place dans nos instruments de financement, en particulier le FSE+.

- définir une solution dans le domaine de la coordination de la sécurité sociale qui tienne compte des divers systèmes sociaux des États membres;

La Commission sortante a proposé, fin 2016, de revoir les règles en matière de coordination de la sécurité sociale, afin de veiller à ce qu'elles soient plus équitables, plus claires et plus faciles à faire respecter. Je suis convaincu que cette révision est nécessaire face aux nouveaux défis et opportunités dans les domaines des soins de longue durée, des allocations de chômage, des prestations familiales et des règles relatives à la législation applicable. En mars 2019, les colégislateurs sont parvenus à un accord provisoire équilibré en matière de coordination de la sécurité sociale. Le fait que cet accord n'ait pas pu être adopté avant les vacances du Parlement européen, faute de majorité qualifiée au Conseil, ne signifie pas que les problèmes aient été réglés. Je crois au contraire qu'il est urgent de reprendre le travail en vue d'améliorer les règles de coordination en matière de sécurité sociale pour les personnes qui vivent et qui travaillent dans un contexte transfrontière.

La Commission sortante travaille actuellement avec le Conseil et le nouveau Parlement européen afin de parvenir dans les meilleurs délais à un accord définitif. Il est urgent de régler cette question, pour de multiples raisons. J'espère un accord rapide et ambitieux, qui permette d'actualiser et de préserver les droits des personnes s'établissant dans un autre pays de l'UE et qui facilite la coopération entre les autorités nationales afin de prévenir les abus et les fraudes. Je reste convaincu que nous sommes proches de l'accord final.

- lutter contre la fraude et le dumping salarial des travailleurs précaires tels que les travailleurs mobiles, les travailleurs saisonniers ou les travailleurs des plateformes numériques et obliger les plateformes numériques à reconnaître que leurs travailleurs sont des salariés et non des indépendants, avec les droits du travail et la protection sociale découlant du statut de travailleur ?

Dans mon ancienne fonction de ministre du travail, de l'emploi et de l'économie sociale et solidaire, j'ai déjà soutenu fermement le socle européen des droits sociaux et toutes les initiatives de la Commission sortante qui appliquaient ces principes dans de nombreux

domaines. En tant que commissaire, je m'engage à poursuivre ces travaux, d'une part, en assurant une mise en œuvre intégrale de la législation de l'UE adoptée ces dernières années et, d'autre part, en proposant le cas échéant de nouvelles initiatives. La situation des travailleurs occupant des emplois précaires doit être traitée conformément aux principes énoncés dans le socle européen des droits sociaux.

Les travailleurs mobiles bénéficieront bientôt des nouvelles règles garantissant la rémunération des travailleurs détachés aux mêmes conditions que les travailleurs locaux dans chaque État membre. L'Autorité européenne du travail a été créée pour améliorer la transmission d'informations et la coopération entre les États membres, y compris dans la lutte contre le travail non déclaré. En tant que commissaire, j'accorderai une attention particulière à la transposition et à la mise en œuvre de la directive révisée sur le détachement des travailleurs et à la mise en œuvre complète de la directive d'exécution de 2014. J'apporterai également l'impulsion nécessaire à l'Autorité européenne du travail pour qu'elle conserve un niveau d'ambition élevé en ce qui concerne, entre autres, la coordination des inspections communes, le soutien à celles-ci et l'échange d'informations pertinentes entre les États membres.

La situation des travailleurs vulnérables, tels que certains travailleurs saisonniers, des travailleurs à la demande ou des travailleurs de plateformes doit être suivie de près. Il est essentiel pour notre modèle économique que les conditions de travail soient décentes, transparentes et prévisibles. Tout d'abord, je veillerai à ce que le droit du travail en vigueur dans l'UE soit correctement mis en œuvre afin de protéger ces travailleurs. La directive relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles, qui constitue une avancée majeure sur la voie de la modernisation des droits des travailleurs afin de les protéger dans le nouveau monde du travail, sera transposée durant mon mandat, et je veillerai à ce que la Commission coopère étroitement avec les États membres à l'élaboration d'une législation nationale efficace pour donner effet au texte. La directive ne prévoit pas seulement d'actualiser et d'étendre les informations écrites que l'ensemble des travailleurs – y compris les travailleurs de plateformes, les travailleurs occasionnels et les travailleurs domestiques – doivent recevoir au départ. Elle crée également de nouveaux droits afin de protéger ceux qui se trouvent dans les situations les plus précaires et les plus vulnérables, telles que les contrats « zéro heure » ou le travail à la demande. La directive comporte un chapitre qui constitue un puissant instrument d'exécution et dont le but est de faire en sorte que ces droits n'existent pas seulement sur le papier.

En ce qui concerne plus particulièrement le travail de plateformes, il s'agit d'un modèle d'entreprise nouveau, au développement dynamique, qui affecte les modes de travail et façonne l'avenir du travail. Les plateformes offrent de nouvelles possibilités de flexibilité tant pour les entreprises que pour les travailleurs, ce qui crée de nombreuses opportunités d'entrée sur le marché du travail et de revenus supplémentaires. En même temps, elles remettent également en question ce qui existe en matière d'emploi légal, de cadres sociaux et de structure du dialogue social. Les normes du travail et l'accès à la protection sociale doivent être garantis à toutes les catégories de travailleurs. De nombreux travailleurs de plateformes éprouvent une incertitude croissante sur plusieurs questions, y compris leur statut professionnel, leurs conditions de travail, l'accès à la protection sociale et l'accès à la représentation et aux négociations collectives. Je crois que ce sujet mérite qu'on s'y intéresse de plus près et je donnerai suite à l'engagement, pris par la présidente élue, consistant à explorer les moyens d'améliorer les conditions de travail des travailleurs de plateformes, en étant attentif aux évolutions positives intervenant ailleurs dans le monde.

Enfin, je suis un fervent défenseur de la recommandation du Conseil sur l'accès à la protection sociale. La recommandation a pour principe central que l'ensemble des salariés et les indépendants devraient avoir accès à une protection sociale adéquate. En tant que commissaire, je rappellerai sans relâche ce principe et je mobiliserai tous les outils dont je dispose pour faire de ce principe une réalité en Europe. Pour moi, l'avenir du travail ne doit pas être synonyme de précarité. Les systèmes de protection sociale devront donc évoluer.

6. L'avenir du travail est un thème qui figurera en bonne place au cours des cinq prochaines années. Le marché du travail connaît et connaîtra à moyen terme des bouleversements et des défis tels que la transition numérique, l'automatisation ou la robotisation ainsi que des bouleversements et des défis liés à la lutte contre le changement climatique. D'une part, cette évolution débouchera sur des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, pour lesquels nous devons disposer de travailleurs différents et mieux qualifiés. L'Europe a besoin d'une législation intelligente pour tirer parti du pouvoir des technologies et créer des emplois verts tout en intégrant les travailleurs vulnérables au marché du travail. D'autre part, la transition numérique entraînera la diminution de certains emplois.

Que pensez-vous de ce panorama et, en particulier, prévoyez-vous la possibilité de définir, à l'échelon européen, une stratégie forte et cohérente à moyen terme qui dote l'Union européenne et les citoyens européens d'outils adaptés pour relever ces défis? Comment comptez-vous notamment encourager le recours aux systèmes de formation professionnelle de tous les États membres pour relever ces défis et que comptez-vous faire pour garantir, soutenir et encourager les carrières rurales dans le cadre des bouleversements et des défis actuels et pour faire en sorte que nous disposions des compétences voulues pour préserver et valoriser nos communautés rurales afin qu'elles soient durables et inclusives pour y vivre et y travailler?

En tant que décideurs politiques, nous avons pour responsabilité commune de façonner l'avenir du travail. Nous devons transformer les défis auxquels nous sommes confrontés en autant d'opportunités. La numérisation et la transition vers une économie neutre en carbone ont le potentiel de créer des emplois et de déboucher sur des innovations indispensables, de générer des investissements et d'engendrer de la prospérité économique. Nous devons veiller à ce que tous les Européens et toutes les régions européennes puissent bénéficier de ces nouvelles opportunités. De nombreux emplois vont connaître des mutations sensibles. De nombreux emplois nouveaux seront créés, mais nécessiteront des nouvelles compétences, dont certaines ne sont même pas encore connues aujourd'hui. L'ère numérique a débuté et elle est déjà en train de transformer nos modes de travail. La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail peut fournir des informations précieuses pour éclairer nos actions.

Approche de l'UE en matière d'avenir du travail

Le socle européen des droits sociaux nous donne le cap à tenir face aux défis du nouveau monde du travail, défis qui sont également abordés dans le cadre du Semestre européen. Pour faire face à ces enjeux, je travaillerai avec mes collègues chargés d'autres portefeuilles sur un large éventail de sujets relevant, directement ou de plus loin, des politiques sociales et de l'emploi. Nous nouerons des contacts avec les responsables politiques nationaux et locaux, ainsi qu'avec la société civile. Je compte en particulier sur le Parlement européen, ainsi que

sur les partenaires sociaux, pour contribuer à la conception et à la mise en œuvre des réponses européennes à la question de l'avenir du travail.

À mon sens, une telle approche devrait d'abord mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité des emplois. Les personnes qui travaillent dans l'UE méritent de bonnes conditions de travail, y compris des salaires décents, et nous devrions examiner les moyens d'étendre l'accès à la formation et à la protection sociale à tous – y compris les personnes travaillant sur des plateformes numériques.

Il convient de renforcer la gouvernance économique et sociale européenne, notamment en intégrant les objectifs de développement durable des Nations unies dans le Semestre européen.

Il nous faut soutenir les régions et les secteurs confrontés de manière disproportionnée à l'effet perturbateur des changements – et, dans ce domaine, nous pourrions tirer parti d'un large éventail de fonds et de programmes de l'UE (tels que le dispositif «InvestEU», le Fonds social européen +, le programme-cadre «Horizon Europe», le programme pour une Europe numérique, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation), y compris le Fonds pour une transition juste qui a été récemment annoncé. Les services publics de l'emploi joueront un rôle primordial dans ce processus.

Dans le nouveau monde du travail, il faudra de nouvelles compétences. Je veillerai à intensifier les efforts en matière de formation et d'éducation afin de répondre au besoin de reconversion et de mise à niveau des compétences, et je privilégierai la qualité de l'éducation et de la formation sur la base de l'approche «apprendre à apprendre tout au long de la vie».

Les nouveaux modèles d'entreprise remettent en question les principes de nos systèmes d'imposition et de cotisations. Il y a lieu d'explorer les moyens de rendre ces systèmes durables et adaptés à l'ère numérique et de lutter contre les inégalités de revenus.

Les partenaires sociaux ont toujours joué un rôle déterminant dans le modèle social de l'UE. Leur rôle est d'autant plus important que nous traversons actuellement des mutations industrielles si profondes. C'est pourquoi il importe de renforcer le dialogue social afin d'aider les travailleurs dans différents secteurs, notamment en liaison avec l'économie numérique.

Les nouvelles technologies offrent de vastes possibilités, mais comportent également des risques nouveaux. Nous devons œuvrer en faveur d'une technologie davantage centrée sur l'humain en nous attaquant aux problèmes socio-économiques et éthiques liés également à l'essor de l'intelligence artificielle sur nos marchés du travail et sur le lieu de travail, tout en veillant à ce que les travailleurs disposent des compétences nécessaires pour exercer leur activité dans un environnement de plus en plus numérisé.

Nombre de nouveaux défis nécessitent des réponses au niveau mondial. Par conséquent, je veillerai à ce que les questions telles que les conditions de travail, la protection sociale et la promotion des normes de travail figurent au premier rang des priorités des forums internationaux et multilatéraux, tels que l'OIT, le G7 ou le G20. L'Union devrait continuer à promouvoir des normes de travail décentes et reconnues au niveau international auprès de nos partenaires commerciaux et à faire appliquer avec détermination les accords existants.

Rôle de l'enseignement et de la formation professionnels

L'enseignement et la formation professionnels ont un rôle important à jouer dans la maîtrise des défis liés au nouveau monde du travail et à la transition verte. En Europe, la moitié des jeunes acquièrent leurs qualifications dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnels. Comme l'a recommandé le Parlement européen, le programme ERASMUS + devrait inclure plus largement les apprentis. De plus, il faut que les adultes réintègrent des programmes de formation afin d'actualiser en permanence leurs compétences. Dans la stratégie actualisée en matière de compétences, l'enseignement et la formation professionnels devraient jouer un rôle essentiel, dans la mesure où ces dispositifs offrent des possibilités d'intégration économique et sociale, favorisent un développement intelligent et durable et encouragent la citoyenneté démocratique et les valeurs européennes. Je suis fermement convaincu que des systèmes d'enseignement et de formation professionnels modernes, inclusifs et dynamiques seraient une condition préalable à la mise en œuvre de l'ambitieux programme de notre présidente élue en faveur d'une économie profitable à tous, d'un «Green Deal», et d'une Europe adaptée à l'ère numérique. Le travail de nos agences – le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) et, au-delà des frontières de l'UE, en particulier dans les pays concernés par l'élargissement et ceux du voisinage, la Fondation européenne pour la formation (ETF) – restera au cœur de notre politique.

Promouvoir les carrières rurales

Les technologies numériques offrent de nouvelles possibilités pour réduire la fracture entre zones urbaines et zones rurales. Dans le cas des personnes vivant en zone rurale, les services et les possibilités de travail en ligne permettent de réduire le risque de privation de certains services. Toutefois, l'accès aux infrastructures sociales de base (à savoir l'éducation et la santé), ainsi qu'à un haut débit de qualité, constitue une condition préalable à l'exploitation de ce potentiel. Nous pouvons déjà nous appuyer sur quelques bonnes initiatives existantes: par exemple, l'action de l'UE en faveur des villages intelligents vise à faire en sorte que les zones rurales aient accès aux technologies et à l'innovation numériques, le but étant de soutenir la qualité de vie, d'améliorer le niveau de vie, de renforcer les services publics et de mieux utiliser les ressources. La formation et le perfectionnement professionnel joueront également un rôle central dans une stratégie visant à soutenir les carrières rurales à l'ère numérique. Dans le cadre de la stratégie actualisée en matière de compétences pour l'Europe, j'étudierai comment les comptes de formation individuels pourraient garantir l'accès à des compétences pour tous, y compris les personnes vivant dans des zones rurales.

7. Paradoxalement, les régions les moins favorisées sur le plan économique sont aussi celles qui éprouvent les difficultés les plus importantes pour dépenser (absorber) les fonds du FEM et du FSE. Quelle sera votre stratégie pour améliorer l'absorption des fonds de l'Union et empêcher leur utilisation abusive et comment comptez-vous inciter les États membres à injecter des moyens dans les régions moins développées et à améliorer leur capacité à réaliser des projets liés à ces fonds?

Plus de 57 % des ressources du Fonds social européen (FSE), soit 50,6 milliards d'euros, sont concentrées sur les régions les moins développées, afin de favoriser les investissements dans le capital humain. Mon ambition, si je suis confirmé en tant que commissaire, consiste à faire en sorte que ces régions aient la pleine capacité d'utiliser les fonds qui leur sont alloués, tout en prévenant tout abus et toute fraude.

Globalement, la mise en œuvre du Fonds social européen et de l'Initiative pour l'emploi des jeunes progresse de manière satisfaisante, avec un taux de sélection de projets représentant près de 77 % du financement total (au niveau UE et national) et un taux de déclaration de dépenses de 33,5 %. Le taux de sélection des projets FSE se situe à un niveau similaire pour toutes les catégories de régions. Si les régions économiquement défavorisées connaissent, dans une certaine mesure, des difficultés d'absorption plus prononcées, les différences dépendent essentiellement de l'État membre concerné. Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, en tant qu'instrument de réaction à une crise, n'a pas de budget annuel qu'il faut absorber, et rien ne prouve que les régions moins développées éprouvent davantage de difficultés à y recourir.

Au nombre des principales raisons expliquant l'allongement de la durée de mise en œuvre et d'absorption figurent les problèmes de capacités administratives, l'absence de projets valables et la suspension des paiements en raison de manquements graves en matière de gestion et de contrôle. J'ai l'intention de continuer à suivre de très près la situation, notamment par l'intermédiaire des huit task-forces pour une meilleure mise en œuvre, créées par la Commission dans les États membres présentant un risque de dégageement. Je suis également déterminé à œuvrer en faveur d'une meilleure utilisation de l'assistance technique en vue d'améliorer la capacité des structures des États membres, le but étant de veiller à ce que des procédures efficaces de gestion et de contrôle soient mises en place et que chaque membre du personnel possède les compétences requises.

Dans le cadre des négociations interinstitutionnelles sur les fonds de cohésion, je m'attellerai également à apporter les modifications requises pour parvenir à un taux d'absorption plus élevé, sans porter préjudice à la nécessité de prévenir les fraudes et les abus. En ce qui concerne le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, la Commission a également proposé de faciliter la mobilisation des fonds, notamment en élargissant son champ d'application à tout type de restructuration d'envergure et en abaissant le seuil d'éligibilité de 500 à 250 travailleurs licenciés.